



La forme masculine utilisée dans cette publication désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Message du Président



C'est avec le plus grand respect que j'envoie un dernier message pour vous remercier de votre incroyable travail cette année. Une pandémie, des négociations et une chaleur extrême furent tout un défi, mais chacun d'entre vous pouvez être très fiers de votre travail accompli durant cette année scolaire.

L'AEOQ continue de soutenir ses membres de toutes les façons possibles.

Nos négociations se poursuivent sur le front intersectoriel. Nous espérons un règlement négocié avant la fin de l'année. Notre entente sectorielle a été ratifiée par l'AEOQ avec 93 % des membres présents, en sa faveur.

La valeur ajoutée a été payée pour ceux qui avaient des crédits cette année. L'AEOQ a négocié un montant forfaitaire de 20 \$, semblable à l'an dernier. Les fonds restants seront transférés à la prochaine année scolaire. Idem pour les fonds PIC.

Madame Nancy Blampied, directrice pour l'élémentaire du Grand Gatineau de l'AEOQ, prend un congé l'an prochain. Nous lui souhaitons du succès dans sa nouvelle aventure. M. Brennan McCambley assumera ces fonctions pour l'année à venir. J'ai hâte de travailler avec Brennan et tous les membres de l'exécutif l'année prochaine.

Il est extrêmement important que chaque école/centre ait un délégué de l'AEOQ dans le bâtiment. Pouvez-vous vous assurer qu'un délégué soit élu, si nécessaire. L'AEOQ recommande fortement qu'un remplaçant soit également nommé au cas où le délégué ne serait pas en mesure d'assister à une réunion. Veuillez prendre un moment pour remercier tous vos délégués de l'AEOQ.

Le bureau de l'AEOQ sera fermé durant l'été. Chantal et moi allons prendre un peu de temps pour nous ressourcer. S'il y a une urgence, veuillez envoyer un courriel à wqta-aeoq@videotron.ca

S'il vous plaît, profitez d'un été paisible avec votre famille et, espérons-le, avec vos amis.

Demeurez en sécurité, restez en bonne santé.

Brian

Sommaire

- ◆ Mot du Président
- ◆ Comité exécutif de l'AEOQ
- ◆ Assurance maladie
- ◆ Conseil d'école
- ◆ Démission
- ◆ Retraite Québec
- ◆ Nos retraités
- ◆ Cadeau pour nos retraités
- ◆ Tâches assignées
- ◆ Horaire estivale
- ◆ Congés parentaux
- ◆ Rappel-changement à l'assurance voyage
- ◆ PIC durant l'été
- ◆ Congrès de l'APEQ
- ◆ Compensation pour classe excédant le maximum
- ◆ Numéros de téléphone utiles
- ◆ Calendrier scolaire 2021-2022

MEMBRES DE L'EXÉCUTIF DE L'AEQ 2020-2022 – Mandat de deux ans

Président	Brian Smeltzer
Secrétaire	Brenda Raymond
Trésorière	Heidi Hall
Coordinatrice des communications	Marie-Louise Gervais
Coordinatrice de perfectionnement	Geneviève Forget
Président des assemblées	Darren McCready
Directrice régionale – secteur Gatineau secondaire	Kathlene Vibert
Directrice régionale – secteur Gatineau primaire	Brennan McCabley
Directrice régionale – secteur Pontiac	Kim Greene
Directeur régional – secteur Nord-Ouest	vacant

**ASSURANCE MALADIE POUR LES ENSEIGNANTS À TEMPS PARTIEL OU REMPLAÇANT**

Tous les enseignants dont le contrat à temps partiel se termine après le 1er juin, seront couverts par le régime d'assurance maladie de l'Industrielle Alliance jusqu'au 30 septembre. Les cotisations déduites jusqu'à la dernière période de paie de l'année scolaire couvriront le début des vacances d'été. Ensuite, si un enseignant à temps partiel est réembauché à l'automne les cotisations seront déduites pour couvrir ces dernières périodes. Si un enseignant à temps partiel n'est pas réembauché, l'enseignant sera quand même couvert durant l'été. Il ne sera pas facturé pour ces cotisations. Le comité des régimes des membres a jugé qu'il était plus important que ces enseignants soient couverts durant l'été, parce que la majorité retourne au travail en tant qu'enseignant à l'automne 2020-2021. Si vous avez des questions à ce sujet veuillez s'il vous plaît communiquer avec nous à l'AEQ.

CONSEIL D'ÉCOLE**Selon la clause 4-2.02 de notre entente locale:**

“Au plus tard le 15 septembre de chaque année, les membres du personnel enseignant de chaque école/centre nomment entre trois (3) et dix (10) représentants, y compris un président et un secrétaire au conseil d'école. Dans chaque école/centre, le directeur d'école ou son représentant et le délégué syndical ou son substitut sont membres du conseil d'école.”

Au début de l'année scolaire, les enseignants sont très occupés et ils ont beaucoup à gérer durant les mois d'août et septembre. Voilà pourquoi plusieurs écoles tiennent l'élection des membres de leur conseil d'école en juin pour la prochaine année scolaire. Si le conseil d'école n'est pas en place et que des décisions doivent être prises au sujet de certains dossiers, vous aurez peu de temps pour consulter les enseignants en plus d'avoir des échéanciers rapprochés. Des décisions seront prises sans la consultation des enseignants. Ces décisions auront un impact tout au long de l'année scolaire. Je suggère que vous mettiez à l'ordre du jour de votre prochain conseil d'école le point « date d'élections », pour fin de discussion.



Le conseil d'école doit participer à la prise de décisions concernant le programme de chaque journée pédagogique, excluant les journées globales de la commission scolaire. Le conseil d'école participe à l'organisation des journées pédagogiques des mois d'août et septembre de l'année scolaire suivante.

Le conseil d'école devrait tenir des réunions régulièrement pour éviter d'avoir des ordres du jour chargés. Le conseil d'école est un comité consultatif. La liste des sujets que ce comité gère sont énumérés dans la clause 4-2.03 de l'entente locale.

DÉMISSION

Durant l'année scolaire, un enseignant peut démissionner de son poste de la commission scolaire sans pénalité, en donnant un préavis de 15 jours ouvrables. Dans le cas où l'avis de démission est remis entre le 15 juin et la première journée de travail de l'année scolaire, le délai est de 15 jours. Avant de démissionner, vous pouvez nous contacter pour discuter d'alternatives qui pourraient vous intéresser. Nous pouvons aussi vous aider avec votre lettre de démission.

RETRAITE QUÉBEC



Si toutefois vous décidez soudainement de prendre votre retraite cet été, vous devez envoyer toutes documentations pertinentes à cet effet à Retraite Québec avant le 25 août prochain. Si vous ne respectez pas cette date, vous perdrez les versements des mois de juillet et d'août.

Les paiements de retraite sont versés le 15e jour de chaque mois. Retraite Québec demande trois mois d'avis pour finaliser tous les documents. Vous pouvez communiquer avec Retraite Québec (qui gère le REEGOP) en tout temps au 1-800-463-5533. Si vous n'avez pas récemment fait la demande pour un état de participation à Retraite Québec, nous vous suggérons de le faire.

NOS RETRAITÉS



Je tiens à remercier tous nos retraités pour leur dévouement à notre profession. Vos élèves et collègues manqueront votre expertise. Tous les enseignants de l'AEOQ vous souhaitent une longue et heureuse retraite remplie de nouvelles aventures.

POLITIQUE DE L'AEOQ-CADEAU POUR NOS RETRAITÉS

- 1- Cadeau de retraite de \$50.
- 2- Nous remboursons les frais d'adhésion de membres à vie de l'APEQ de \$50. Être membre à vie vous permet de demeurer membre du régime d'assurance maladie de l'Industrielle Alliance.



TÂCHES ASSIGNÉES

S'il vous plaît veuillez noter que tous les enseignants détenteurs d'un contrat régulier, devraient recevoir par écrit avant le dernier jour de travaille en juin, les tâches qui leurs ont été assignées pour l'an prochain. La distribution des tâches est la responsabilité de la direction d'école, mais l'ancienneté, les compétences, les préférences et l'expérience seront pris en CONSIDÉRATION lors de la distribution des tâches (Entente locale-clause 5-21.24). Dans la clause 5-21.25 de l'entente locale, vous trouverez les raisons pourquoi la commission scolaire peut changer les tâches assignées d'un enseignant entre le 1^{er} juillet et le 15 octobre.

HORAIRE ESTIVALE

Le bureau de l'AEOQ sera fermé durant l'été, toutefois, si vous avez des questions pendant les mois de juillet et d'août, envoyez un courriel à wqta-aeoq@videotron.ca et nous communiquerons avec vous le plus rapidement possible.

CONGÉS PARENTAUX – MATERNITÉ

Si vous songer à devenir enceinte ou si vous êtes enceinte, la première chose à faire est de communiquer avec Chantal Larose par courriel à wqta-aeoq@videotron.ca ou par téléphone au (819) 777-1475 pour obtenir de l'information qui vous sera utile avant, durant et après votre congé de maternité. Elle vous fera ensuite parvenir le scénario détaillé de votre congé de maternité ainsi que la lettre d'avis de congé de maternité que vous devrez envoyer à votre employeur. Il est important de demander à votre médecin si vous êtes immunisé à la 5^e maladie, la rubéole, la varicelle et la rougeole. Si vous n'êtes pas immunisée, vous bénéficierez d'un retrait préventif.

Les résidentes du Québec reçoivent des prestations du Régime Québécois d'Assurance Parentale.

Il y a deux options : option de base de 50 semaines
option particulier de 40 semaines

Les résidentes de l'Ontario reçoivent des prestations de l'Assurance Emploi.

Il y a deux options : option standard de 52 semaines
option prolongée de 78 semaines

CONGÉS PARENTAUX – PATERNITÉ

Si vous prévoyez fonder une famille veuillez communiquer avec Chantal Larose par courriel à wqta-aeoq@videotron.ca ou par téléphone au (819) 777-1475 pour obtenir de l'information. Elle vous fera ensuite parvenir vos lettres d'avis de congé de paternité pour que vous puissiez les envoyer à votre employeur.

Cinq jours: En tant que nouveau père, ou enseignante dont la conjointe accouche, vous avez le droit à cinq jours ouvrables (peuvent être discontinus) payés à 100% par la commission scolaire entre le début du processus d'accouchement et le 15^e jour suivant le retour de votre conjointe à la maison.

Cinq semaines: En plus de ces cinq jours, vous avez le droit à cinq semaines (doivent être en continues) payées à 100% lorsque sont combinées les prestations du RQAP ou de l'AE et de la commission scolaire

Vous avez aussi le droit à plusieurs options de congés sans traitement permettant de prolonger votre congé de paternité.

Les résidents du Québec reçoivent des prestations du Régime Québécois d'Assurance Parentale.

Les résidents de l'Ontario reçoivent des prestations de l'Assurance Emploi.

MODIFICATIONS À L'ASSURANCE VOYAGE



Le régime collectif de l'assurance maladie des membres de l'AEOQ et de l'APEQ est offert par l'Industrielle Alliance. Il y a également une assurance voyage pour les frais de soins à l'hôpital, d'un médecin, d'appareil médical, etc. La liste complète est disponible sur le site-web de l'AEOQ sous la rubrique "Health Insurance".

Depuis le 1er juillet 2017, la couverture a changé pour les membres qui voyagent à l'extérieur de la province/pays. Le régime couvre les membres qui voyagent moins de 90 jours au lieu de 180 jours, ce qui était le cas auparavant. Si vous prévoyez voyager plus de 90 jours, vous ne serez pas couvert pour la période entière de votre absence/voyage. Pour de plus amples informations visiter le site-web de l'AEOQ sous la rubrique "Travel insurance FAQ". Il est important que vous soyez bien informés avant de quitter la province de Québec.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PERFECTIONNEMENT DURANT L'ÉTÉ

Comme vous le savez, votre direction d'école doit signer votre formulaire de demande de perfectionnement avant de nous l'envoyer.

S'il vous est impossible d'obtenir la signature de votre direction d'école durant l'été, svp envoyer votre formulaire de demande de perfectionnement à l'AEOQ par courriel à l'adresse wqta-aeoq@videotron.ca. Nous traiterons votre demande et nous vous ferons part de la décision du comité de perfectionnement.

Si vous savez à l'avance que vous ferez une demande de perfectionnement durant la période estivale, nous vous recommandons de compléter votre formulaire, le faire signer par votre direction et nous la faire parvenir à l'AEOQ avant le 26 juin prochain. Veuillez noter que les déplacements à l'international ne seront pas disponibles durant l'année scolaire 2021-2022.

CONGRÈS DE L'APEQ 2021

Le 14-15 octobre 2021. Une convention en personne est prévue avec des présentations virtuelles. La conférencière principale est la célèbre écrivaine Mme Margaret Atwood.



COMPENSATION POUR CLASSE EXCÉDANT LE MAXIMUM



Les enseignants qui ont des classes excédant le maximum devraient recevoir une compensation monétaire avant la fin juin. Voici la procédure:

1. L'enseignant doit recevoir une lettre dès le début de l'année scolaire indiquant a) que l'enseignant a une classe excédant le maximum, et b) quelles sont les classes qui excèdent le maximum. Si la situation est corrigée avant le 15 octobre vous ne recevrez pas de compensation. Si la situation n'est pas corrigée, le paiement est rétroactif à compter de la première journée où l'enseignant a débuté l'enseignement.
2. Le premier paiement doit être versé en décembre pour les classes excédant le maximum. 3. Le deuxième paiement doit être versé en juin pour les classes excédant le maximum.

Pour les mois de décembre et de juin, la direction d'école doit fournir les détails des calculs des compensations. Ces calculs devraient indiquer le nombre d'élèves, les élèves et leur code, la pondération des classes qui ont des élèves ayant des codes, le nombre de périodes enseignées et le montant de la compensation. Un exemple de la lettre et des calculs sont disponibles sur le site-web de l'AEOQ dans la rubrique "Oversize Class Compensation". Les enseignants qui ne reçoivent pas la copie des calculs devraient en faire la demande auprès de leur direction d'école.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONES UTILES

AEOQ	819-777-1475	RETRAITE QUÉBEC	1-800-463-5533
INDUSTRIELLE ALLIANCE	1-800-363-3540	APEQ	1-800-361-9870
CAISSE STRATHCONA	1-888-350-5111	CSWQ	819-684-2336

CALENDRIER 2021-2022

Assurez-vous d'avoir fait le choix des journées pédagogiques flottantes pour votre école.

Report Dates by: Nov. 19, March 14, July 9 LCEEQ: Feb. 7-8 QPAT Convention: Oct. 14-15

2021-2022

SCHOOL YEAR CALENDAR CALENDRIER SCOLAIRE



JULY - JUILLET						
S	M	T	W	T	F	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AUGUST - AOUT						
S	M	T	W	T	F	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEPTEMBER - SEPTEMBRE						
S	M	T	W	T	F	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBER - OCTOBRE						
S	M	T	W	T	F	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBER - NOVEMBRE						
S	M	T	W	T	F	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DECEMBER / DÉCEMBRE						
S	M	T	W	T	F	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JANUARY - JANVIER						
S	M	T	W	T	F	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

FEBRUARY - FÉVRIER						
S	M	T	W	T	F	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

MARCH - MARS						
S	M	T	W	T	F	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

APRIL - AVRIL						
S	M	T	W	T	F	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

MAY - MAI						
S	M	T	W	T	F	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUNE - JUIN						
S	M	T	W	T	F	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Legend/Légende

- Holidays-Congés
- PD days - Journées pédagogiques
- Board PD Days - (dates)

3 Board days: Aug. 26, Oct. 15, Feb. 8

Pd days 13 fixed days and 4 floaters (elementary schools) Journées pédagogiques: 13 journées fixes et 4 flottantes (écoles primaires)
 Pd days 12 + 5 floaters (secondary schools) Journées pédagogiques: 12 journées fixes et 5 flottantes (écoles secondaires) 183 teaching school days/ jours de cl.

